

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du jeudi 15 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes, BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume

Absent(e)(s) excusé(e)(s): GAILLARD Alexandre, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston

Absent(e)(s) : PIGUET Aurélien

Délégation de pouvoir : PERRIN Pascal à PIGUET Colette, PETERLÉ Gaston à LIDOINE Xavier

Un scrutin a eu lieu, M. BILLAMBOZ Jean-Xavier Stéphanie ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) **URBANSIME** :

- Avenant à la convention d'adhésion des communes en PLU au service commun instruction ADS
- Point avancement Scot CCLL (report)
- Point sur les dernières autorisations accordées

2) **FINANCES** : Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2023

3) **ENS** : plan de financement 2023 (report)

4) **Projet Lieu de vie pour les seniors** : Achat parcelles (parcelles AB 8, AB 9, A 605 et A 606) via Etablissement Public Foncier (EPF)

5) **ASSAINISSEMENT** : Débat concernant le budget prévisionnel 2023 assainissement

6) **CIMETIERE** : projet de règlement

7) **EGLISE** : Convention de mise à disposition de l'Eglise avec la commune des Monts Ronds

8) **INFORMATIONS DIVERSES**

- Point sur le gymnase
- Définition du parcours de randonnée
- Préparation des vœux et temps pour les aînés du village

1) **URBANSIME** :

- Avenant à la convention d'adhésion des communes en PLU au service commun instruction ADS

Mme le Maire rappelle la délibération n°2022/17-05-01 concernant l'adhésion des communes en PLU au service instructeur ADS. Le conseil municipal, **par 12 voix pour** avait décidé :

- d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CCLL à compter du 17/05/2022,
- d'approuver la convention d'adhésion CCLL/commune qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service et les rôles et obligations du service commun et de la commune
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion CCLL/commune.

Mme le Maire précise que suite au conseil communautaire du 14/11/2022 au cours duquel l'assemblée a adopté, à l'unanimité, la création d'un tarif pour les conformités, il est nécessaire d'amender notre convention d'adhésion au service urbanisme.

Vu la convention d'adhésion,

Vu la demande croissante de vérification de conformité des demandes d'urbanisme,

Considérant que ce service représente un coût supplémentaire pour le service en raison du déplacement des deux instructrices sur site ;

Considérant qu'un coefficient de 0.40 pour les visites de conformité est ajouté ;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender la convention d'adhésion par un avenant à l'article 11 « *dispositions financières* » qui précise le coefficient pour une conformité et qui laisse aux communes le choix des modalités de conformités (systématiques, à la demande, ou pas) ;

Invité à délibérer, le conseil communautaire **décide la modalité de conformités suivante** :

- Conformités systématiques uniquement pour les permis de construire

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer l'avenant à la convention d'adhésion des communes en PLU ou CC ou POS Caduc au service commun Instruction ADS.

Après échanges, le conseil municipal, **par 11 voix pour**, autorise Mme le maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion avec la communauté de Communes Loue Lison.

- **Point avancement Scot CCLL (reporté)**

- **Point sur les dernières autorisations accordées**

* Déclaration préalable de travaux :

- M. FOURQUET Etienne – 2 rue de la Scierie : construction d'une serre
- OPEN ENERGIES pour Maxime GUIGNARD – 7 rue du Mûrier : installation de 9 panneaux photovoltaïques

2) FINANCES :

Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2023

Mme le Maire explique que le budget primitif de l'année 2023 sera voté en février ou mars 2023. Pour permettre l'engagement de crédits de la section investissement du budget principal en début d'année 2023, elle sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2023, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunt) soit :

70 681,68 euros maximum (25 % de 282 726,72 euros).

Les dépenses d'investissement concerneront le chapitre 21.

Le conseil municipal, **par 11 voix pour**, autorise Mme le Maire, à procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2022, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1.

Aide à accorder à l'association des parents d'élèves pour l'organisation du 13 juillet 2022 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une délibération doit être prise pour octroyer à l'association des parents d'élèves « Les 3 Villages », une subvention de 500 euros pour la préparation matérielle du 13 juillet 2022.

Mme le Maire rappelle que cette association a pris en charge l'organisation du repas lors des festivités du 14 juillet 2022, qui se sont déroulées le mercredi 13 juillet 2022.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour**, d'octroyer une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association des parents d'élèves « Les 3 Villages » en charge de l'organisation matérielle des festivités.

3) ENS : plan de financement 2023 (reporté)

4) Projet Lieu de vie pour les séniors : Achat parcelles (parcelles AB 8, AB 9, A 605 et A 606) via Etablissement Public Foncier (EPF)

Mme le Maire informe le conseil municipal de la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs Bourgogne-Franche-Comté du 07/12/2022, validant l'acquisition pour le projet de lieu de vie séniors des parcelles AB 8,9 et A605, 606 à Montrond le Château pour un montant de 400 000 euros. Elle sollicite l'autorisation de signer la convention opérationnelle avec EPF, qui stipule que les frais de portage de l'EPF sont d'un montant correspondant à 1%/an du prix de l'acquisition et des frais de notaire.

Le Conseil Municipal autorise, **par 11 voix pour**, Mme le Maire à signer la convention opérationnelle avec EPF.

5) ASSAINISSEMENT :

- Budget annexe assainissement/durée des amortissements

Mme le Maire explique que les amortissements des travaux de création du réseau de collecte et de la station d'épuration, ont été amortis sur 50 ans tandis que les amortissements des subventions ont été amortis sur 25 ans.

Il convient de recalculer la durée d'amortissement des subventions sur la même durée que les travaux afin de ne pas avoir de difficulté pour équilibrer le budget annexe assainissement lorsqu'il n'y aura plus d'amortissement des subventions alors que les amortissements des travaux perdureront.

Mme le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour recalculer la durée des amortissements de subventions sur 39 années, identique à la durée des amortissements des travaux.

Le conseil municipal autorise, **par 11 voix pour**, Mme le Maire à recalculer la durée des amortissements de subventions sur 39 années, identique à la durée des amortissements des travaux.

- Travaux d'entretien et d'investissements concernant l'assainissement collectif

M Guillaume Lopes, 2^{ème} adjoint en charge des réseaux, indique que plusieurs sujets concernant l'assainissement collectif du village seront à étudier en 2023 :

- Gestion de la dératisation de la station d'épuration, à réaliser en 2023
- Gestion en 2023 ou 2024 du premier curage de la station d'épuration mise en service en 2012
- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement avec contrôles de tous les branchements et vérification de la non évacuation des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif pour chaque habitation concernée

Actuellement, le taux de charge de la station d'épuration est d'environ 195 équivalent habitant, pour une station dimensionnée à 350 équivalent habitant. La question de futurs travaux pour relier d'autres rues du village prévues dans le zonage d'assainissement collectif se pose afin d'optimiser le fonctionnement de la station et le budget annexe assainissement.

Pour cela, la réalisation du schéma directeur d'assainissement est essentielle afin de pouvoir bénéficier d'aide publiques de l'agence de l'eau RMC et du département pour ces travaux qui seront réalisés, soit par la municipalité, s'ils sont réalisés avant le transfert de compétence à la CCLL, soit par la CCLL s'ils sont réalisés après le transfert de la compétence.

Tous ces sujets seront étudiés en 2023.

6) CIMETIERE :

- Projet de règlement

Mme le Maire explique la nécessité d'adopter un règlement pour le cimetière communal.

Elle sollicite l'accord du conseil municipal pour valider le projet de règlement du cimetière élaboré sur la base de modèle recueillis dans d'autres communes et transmis pour relecture aux conseillers.

Le conseil municipal, **par 11 voix pour**, donne son accord à Mme le Maire pour valider le projet de règlement du cimetière.

- Modification des tarifs

Mme le Maire propose la modification des tarifs concernant le columbarium afin d'intégrer le prix de la plaque initiale (qui pourra être gravée) dans le prix de la concession.

Les tarifs sont modifiés comme suit :

- concession de 15 ans : 590 €
- concession de 30 ans : 745 €
- concession de 50 ans : 950 €

Ce tarif comprend la fourniture d'une plaque d'inscription en marbre à 380 € (tarif du marbre en vigueur en 2022).

Mme le Maire informe que le prix de la gravure sera à la charge des familles en deuil, le montant engendré est très dépendant de la personnalisation souhaitée (vase, photo, accessoires...)

En cas de renouvellement de la concession pour le columbarium les prix sont fixés à :

- concession de 15 ans : 210 €
- concession de 30 ans : 365 €
- concession de 50 ans : 570 €

Le conseil municipal accepte, **par 11 voix pour**, la modification des tarifs concernant le columbarium.

7) **EGLISE** : Convention de mise à disposition de l'Eglise avec la commune des Monts Ronds

Mme le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des frais de chauffage de l'Eglise du village et des travaux de mise aux normes électriques réalisés cette année, la commune des Monts Ronds a été sollicitée pour une participation financière aux frais de chauffage dans la mesure où les obsèques des habitants des Monts Ronds ont lieu à Montrond le Château depuis plusieurs années.

La commune des Monts Ronds a délibéré favorablement en date du 17/12/2022 pour accorder une participation financière pour frais de fonctionnement d'un montant de 300 € pour l'année 2023.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour appeler cette participation financière de 300 € pour l'année 2023 auprès de la commune des Monts Ronds.

Le conseil municipal, **par 11 voix pour**, donne son accord à Mme le Maire pour appeler cette participation financière de 300 € pour l'année 2023 auprès de la commune des Monts Ronds.

8) **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Point sur le gymnase :**

M Vincent Coquiard, 1^{er} adjoint, explique que suite à l'audition début novembre des 4 communes candidates pour accueillir le plateau sportif intercommunal, le président de la CCLL a adressé un courrier aux communes demandant la réalisation d'une étude de sol sur les parcelles concernées et le dépôt d'un certificat d'urbanisme par chaque commune candidate.

Il est également demandé aux communes de communiquer le prix du terrain et les modalités de cession envisagées, l'accord ou non de la commune sur la prise en charge totale ou partielle de l'accessibilité au site à sa viabilisation, ainsi que les effectifs des enfants par classe des 3 dernières années et les projections.

Il est également demandé à la municipalité de Montrond le Château de se positionner sur une éventuelle gestion mutualisée de la salle polyvalente communale en lien avec l'équipement sportif.

La réponse est attendue pour avril 2023.

Après échanges, le conseil municipal est d'accord pour engager une étude de sol et procéder au dépôt d'un certificat d'urbanisme pour ce projet.

Sur la question du prix du terrain, la vente du terrain à la CCLL (si le terrain de Montrond le Château est choisi) devra correspondre aux prix d'acquisition des parcelles constituant le terrain proposé (acquisitions en 2015 et 2021 par la municipalité), ainsi que les frais d'actes qui sont liés, dans la mesure où ce terrain est un terrain constructible en zone U du PLU.

La municipalité ne participera pas à l'accessibilité et à la viabilisation du terrain, estimant que s'agissant d'un équipement communautaire, c'est à la CCLL d'assumer ces frais d'aménagement.

Concernant une éventuelle gestion mutualisée de la salle polyvalente communale, le conseil municipal n'est pas opposé à garantir à l'année un certain nombre de créneaux de la salle polyvalente pour des événements liés à l'équipement sportif. Cependant, la municipalité souhaite rester gestionnaire des réservations de la salle polyvalente.

Ces éléments seront intégrés au courrier de réponse à adresser à la CCLL.

- **Chantier de plantation des haies avec la fédération départementale des chasseurs, l'ACCA et l'école intercommunale du 9/12/22 :**

M Vincent Coquiard, 1^{er} adjoint, explique que le chantier de plantation des haies le long des sentiers créés dans le cadre du parcours de randonnée de valorisation du patrimoine, s'est très bien déroulé avec la participation des classes de l'école intercommunale, la fédération départementale des chasseurs et les chasseurs de l'ACCA.

Pour rappel, la fédération départementale des chasseurs a financé l'intégralité des plants (environ 1000) et est intervenue au sein des 6 classes de l'école avant le chantier de plantation pour présenter les nombreux bénéfices des haies.

Mme le Maire remercie tous les chasseurs présents pour ce chantier, les professeurs des écoles, les parents d'élèves, les enfants ainsi que les membres du conseil municipal présents lors de cette journée.

Travaux dans les logements communaux :

M Xavier Lidoine, 3^{ème} adjoint explique que les travaux de rénovation de la salle de bain et l'installation d'une pompe à chaleur ont eu lieu dans le logement communal numéro 3 rue de l'église..

La porte d'entrée d'un des logements communaux de la grande rue a été changée.

Les travaux de mise aux normes électriques dans les 6 logements communaux ont été eu lieu.

Projet de valorisation du patrimoine : recherche de mécènes :

M Vincent Coquiard explique, dans le cadre de la recherche de mécènes locaux pour le projet de valorisation du patrimoine communal, avoir obtenu un accord de principe de la caisse régionale du crédit agricole pour soutenir le projet spécifiquement sur l'exploire game en 2023.

Mme le Maire indique que la campagne de souscription lancée localement a déjà recueilli environ 1000 euros de dons de particuliers. La municipalité remercie d'ores et déjà les premiers donateurs. Mme le Maire rappelle l'intérêt de cette campagne de souscription via la Fondation du Patrimoine : la Fondation du Patrimoine abonde de 20% le montant de chaque don reçu.

Elle explique également que le plan de financement de l'année 2023 concernant le projet de valorisation du patrimoine est bouclé. La subvention sollicitée, à hauteur de 80% d'aides publiques a été acquise par l'Etat, au titre du plan Avenir Montagne (massif du Jura), dans le cadre du plan de relance de l'économie. Par ailleurs, 20 000 euros d'aides ont également été acquis via du mécénat national avec la Fondation du Patrimoine (lauréat de l'appel à projets patrimoine et emploi).

L'autofinancement communal en 2023 concernant ce projet sera de 20 000 euros au maximum sur un montant total de 218 000 euros correspondants aux travaux de restauration des vestiges du château pour la première tranche annuelle de travaux (5 tranches prévues) et à la surveillance archéologique.

Spectacle ciné concert pour l'école intercommunale (à partir du CP) :

Mme Stéphanie Beffy explique avoir travaillé avec la commission culture de la CCLL à l'organisation à la salle polyvalente de Montrond le Château, à destination des élèves de l'école

intercommunale (à partir du CP) et d'éventuelles autres écoles du secteur, d'un ciné concert le 19 janvier prochain.

Le prochain conseil se réunira le 10/01/2023

Séance levée à 23h00.

Angèle PRILLARD
Le Maire



Numéro de délibération	Objet
DCM n°2022/15-12-01	Avenant à la convention des communes en PLU au service commun instruction ADS
DCM n°2022/15-12-02	Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2023
DCM n°2022/15-12-03	Subvention association parents d'élèves
DCM n°2022/15-12-04	Acquisition parcelles AB 5, 6 , 605 et 606
DCM n°2022/15-12-05	Budget assainissement, amortissements
DCM n°2022/15-12-06	Modification des tarifs du cimetière
DCM n°2022/15-12-07	Approbation règlement pour le cimetière communal
DCM n° 2022/15-12-08	Participation commune Monts Ronds église chauffage

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		PERRIN Pascal	
BEFFY Stéphanie		PETERLÉ Gaston	
COQUIARD Vincent		PIGUET Aurélien	Absent
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	
LOPES Guillaume			

